



Atelier de concertation

Compte rendu de la présentation aux riverains du projet urbain et de l'atelier sur les usages du mail et du tiers lieu

Mardi 13 novembre 2018 à 20h à la salle Joseph Bon, Merville



Transmis le :

20 novembre 2018

Établi par :

Emmy PHILIPPE - Ecologie Urbaine & Citoyenne

Une vingtaine de participants étaient présents aux côtés de :

- ◇ Chantal AYGAT, Maire de Merville
- ◇ Thierry VIGNOLLES, commune de Merville
- ◇ Jean-Luc LACOME, Vice-président de la CC Hauts Tolosans
- ◇ Eric MARQUIE, CC Hauts Tolosans
- ◇ Joséphine LABAYEN, commune de Merville et CC Hauts Tolosans

- ◇ Lucie TOURNIER, Oppidea
- ◇ Céline JOZ-ROLLAND, SCE
- ◇ Tariq DEMMOU, Ecologie Urbaine & Citoyenne
- ◇ Emmy PHILIPPE, Ecologie Urbaine & Citoyenne



Madame AYGAT, maire de Merville, a introduit la séance en remerciant les participants pour leur présence. Elle rappelle les étapes de concertation précédentes avec les élus et le vernissage de l'exposition et indique que la séance du jour se fait auprès des riverains. Jean-Luc LACOME, vice-président à l'économie de la Communauté de Communes Hauts Tolosan explique le déroulé de la soirée avec une première partie de présentation du projet, un temps d'échange et de questions puis un atelier de réflexion autour des usages potentiels à mettre en place sur le mail et le tiers lieu.

Lucie TOURNIER a ensuite présenté la structure Oppidea (Société d'économie mixte et aménageur auquel la Communauté de Communes a délégué l'aménagement de la zone), puis l'historique et le contexte du projet. Elle a rappelé les enjeux et objectifs de l'opération avant de présenter l'ensemble des acteurs qui gravitent autour du projet.

L'agence SCE s'est ensuite appuyé sur les panneaux de l'exposition pour détailler le projet urbain (paysage, programmation, identité, modes de déplacements, gestion des eaux...).

Le détail des éléments de présentation est joint avec ce compte-rendu.

Partie I : Echanges autour de la présentation

Question : en 2014, il nous avait été présenté un cahier des charges qui permettait d'approfondir la question des hauteurs de bâtiments, la position des parkings, etc. Est-ce que ce document qui détaille le projet nous sera transmis ?

OPPIDEA : aujourd'hui dans nos opérations d'aménagement il y a plusieurs documents qui contribuent à faciliter la mise en oeuvre du projet d'aménagement. Il y a parmi eux le CPAUEPT (Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Environnementales, Paysagères et Techniques) qui est en cours d'élaboration. Il décline, en complément du PLU, l'ensemble des attentes que nous avons et auxquelles les entreprises devront répondre pour mettre en oeuvre leur projet opérationnel. Différentes thématiques sont abordées dans ce document : la qualité urbaine, les retraits, les hauteurs de bâtiment, etc.

Question : ce document va-t-il être concerté ?

OPPIDEA et SCE : non, ce document n'a pas vocation à être présenté publiquement mais les principales prescriptions qu'il contient sont présentées sur les panneaux d'exposition qui vous sont présentés. Ce sont essentiellement les entreprises qui souhaitent s'installer qui auront accès à ce document technique. L'objet de la réunion de ce soir est d'entendre vos préoccupations pour que l'on puisse s'assurer que le travail réalisé n'omette aucun élément. Dans les fiches de lot élaborées au fur et à mesure seront traduites de manière plus précise les prescriptions du CPAUEPT.

Mme AYGAT : la mairie travaille aussi avec Oppidea. Nous avons déjà refusé l'implantation de deux entreprises qui étaient trop bruyantes. L'ensemble des partenaires travaillent pour que le projet impacte le moins possible les riverains. On ne mettra pas n'importe quelle entreprise sur la zone. Nous aurons très certainement beaucoup de demandes ce qui nous permettra d'émettre un avis négatif si les entreprises ne respectent pas le Cahier des Charges.

Question : ne pourrait-on pas faire un accès direct à la route nationale ?

M. LACOME : Le Département a refusé, il a jugé cela trop dangereux.

OPPIDEA : sur du plus long terme cela pourrait être envisagé. Mail Tolosan est la première phase d'un aménagement beaucoup plus vaste qui à terme s'étend sur 120 ha. Les urbanistes ont donné les grandes intentions d'aménagement sur le long terme. Si à long terme il devait y avoir un point de rebouclage avec la RD, ce serait plutôt au sud du grand périmètre de projet, et conditionné par la réalisation d'un giratoire. Il s'agit d'échéances à 20 ou 30 ans.

Question : lors de la première concertation, il avait été dit que la sortie par le chemin de Cazevielle allait être condamnée vers la route nationale. Dans quelle phase les travaux vont-ils être réalisés ? Quand sera-t-il fermé ?

OPPIDEA : la route devra préalablement être refaite et un minimum d'aménagements réalisés au sein de l'opération d'aménagement pour que la condamnation véhicule de cet accès soit envisagée. Cette demande a été relayée par la Mairie de dire qu'aujourd'hui le chemin de Cazevielle qui débouche sur la RD2 est très dangereux et qu'à terme la connexion ne puisse se faire que par les modes doux et que le transit des véhicules repasse par le Mail Tolosan pour rejoindre la route des platanes.



Question : Est-ce que le chemin de Cazevielle sera en cheminement doux ?

OPPIDEA : Dans la mission que nous avons en tant qu'aménageur de la ZA, l'intervention sur les espaces publics se situe à l'intérieur du périmètre de l'opération d'aménagement. Il n'est pas prévu par l'aménageur de requalification/requalibrage du chemin de Cazevielle. Pour autant dans les réflexions, sur le moyen terme, la vocation du Chemin de Cazevielle est de donner la priorité aux cycles et aux piétons pour notamment permettre une connexion avec le centre ancien de Merville. En ce qui concerne l'aménagement et la planification de requalification pour permettre ces usages, nous ne pouvons pas à notre échelle répondre précisément.

M. LACOME : le passage en mode doux est prévu sur le budget intercommunal mais n'est pas encore inscrit dans le planning.

Question : Est-ce que les camions passeront par le Chemin de Cazevielle?

SCE : non, c'est quelque chose que nous avons anticipé. Le dimensionnement de l'accès au chemin sera plus étroit avec un pincement au niveau de l'articulation pour bien appuyer le fait que l'on sera sur une desserte pour les riverains. Il y aura un passage de courtoisie pour que les voitures ne se croisent pas.

Question : si le chemin devient piéton ou zone cyclable, où passeront les engins agricoles pour récupérer la route départementale?

Mme AYGAT : ils passeront toujours par le chemin.

SCE : il faudra repasser par la route des Platanes et passer à l'intérieur du mail.

Question : sur le tracé qui mène au chemin de Cazevielle, comment les voitures feront demi-tour pour sortir de la ZAC?

SCE : la desserte est prévue uniquement pour les riverains et il n'y aura pas d'accès aux entreprises sur la voie de desserte.

Question : est-ce qu'il y a une connexion cyclable prévue entre le Chemin de Cazevielle et le village ? Car aujourd'hui c'est dangereux.

OPPIDEA : la connexion avec le centre ancien est privilégiée sur cet axe là car nous avons bien vu que par la route des platanes c'était impossible compte tenu des flux et du trafic routier. Cette question est portée par la Communauté de Communes.

Mme AYGAT : la question des pistes cyclables est un projet de grande ampleur.

Question : est-ce qu'il y aura des habitations à l'intérieur de la zone d'activité?

OPPIDEA : il s'agit d'un quartier exclusivement à vocation d'activités économiques. Néanmoins, nous envisageons les espaces publics avec des usages réversibles. C'est-à-dire un certain usage en semaine à l'attention des salariés et employés qui seront amenés à utiliser la zone (aires de pique-niques, espaces de co-working, services mutualisés, etc.) et en week-end l'idée est de pouvoir inscrire ce projet dans les chemins de balade que peuvent avoir les Mervillois. Il s'agit aujourd'hui de définir comment arriver à inscrire des usages sur cet espace central de 30 m de large. C'est un parc à l'échelle de l'opération d'aménagement.

Question : la présentation du projet aujourd'hui est différente de ce qui avait été présenté en 2014, notamment sur le positionnement du rond-point.

SCE : nous avons essayé d'adapter les 26 ha du projet au contexte existant, et nous souhaitons aussi que le projet global ne soit pas la juxtaposition d'opérations qui ne soient pas cohérentes les unes avec les autres. La logique de lisibilité des mobilités était de s'assurer qu'il y avait une continuité cohérente à l'échelle des 120 ha de la ZAD. Le schéma général montre que depuis le giratoire il est possible de se reconnecter à l'intérieur du périmètre de la ZAD un peu plus bas sur la RD2 et d'avoir une voie qui permette de desservir au mieux la globalité du projet. Ensuite, nous souhaitons que l'entrée du quartier présente un espace public. Pour cela, il fallait dégager des épaisseurs suffisantes pour travailler des façades vertes d'entrée sur le quartier.

Question : il y a un arrêt de bus sur la RD2. Est-ce que des trottoirs seront aménagés?

OPPIDEA : la question des transports en commun fait en effet partie du développement de la zone d'activité et elle plaide en leur faveur en terme de renforcement et d'accessibilité.

M. MARQUIE : la Communauté de Commune est aménageur et gestionnaire/animateur de la ZAC Patte d'Oie donc quand la ZAC Mail Tolosan verra le jour, un projet de réhabilitation de la ZAC Patte d'Oie va sûrement naître et en parallèle la question de la connexion de l'arrêt de bus avec l'ensemble économique et les riverains du secteur sera envisagée. Mais aujourd'hui il n'y a pas de calendrier posé.

OPPIDEA : une réflexion est également en cours sur le positionnement d'une aire de co-voiturage à cet endroit là. Les entreprises qui s'implanteront devront respecter un cahier des charges pour les dispositions paysagère, architecturales et environnementales mais il y a aussi l'intégration d'un projet d'animation de la zone d'activité. Il y aura une réflexion qui sera systématiquement demandée sur la mise en place d'un PDE (Plan de Déplacement des Entreprises) pour penser et organiser les déplacements des salariés (co-voiturage, télétravail, etc.).

Partie 2 : temps d'atelier

Dans un second temps, les participants étaient invités à prendre place autour de tables d'atelier sur lesquelles leur était présenté le support ci-dessous. L'objectif de ce temps de réflexion commun était de définir plus précisément les usages que les riverains souhaiteraient voir se développer dans le mail central et le tiers-lieu en dehors des horaires de fonctionnement des activités de la ZAC. Les propositions qui ont été faites sont définies en suivant.



Loisirs	Déplacements	Cadre de vie/Espaces publics	Equipements / services
Espace de jeux pour les enfants	Créer un chemin pédagogique avec des informations sur la biodiversité	Créer une esplanade devant le tiers-lieu avec une estrade pour faire de petits événements	Installer une piscine intercommunale!
Une zone pour apprendre à faire du vélo ou du roller	Développer les transports de bus	Créer un passage sous la D2 pour créer un corridor écologique	Faire une salle d'exposition ou une salle communale dans le tiers-lieu
Espace dédié au sport	Développer les pistes cyclables vers Toulouse	Faire un espace apaisé pour les riverains	Musée intercommunal de la biodiversité
Organiser des circuits de course à pied	Raccorder les pistes cyclables avec les autres communes	Espace abrité en lien avec le tiers-lieu	Mise en place d'une crèche pour les entreprises et les particuliers
	Simplifier l'accès jusqu'au tramway	Espace de pique-nique	Lieu de petite restauration, boulangerie
	Arrêts de bus scolaires à plusieurs points clés de la ZAC	Prévoir un point d'eau pour les promeneurs	
		Planter des arbres fruitiers	

Autres remarques :

- Cela contribuera à la sécurisation du lieu le week-end
- Trouver une association ou une entreprise qui veuille réaliser des animations durant les week-ends